

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01874

Numéro SIREN : 879 157 543

Nom ou dénomination : 2501 INDUSTRIES

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2023 sous le numéro de dépôt 979

2501 INDUSTRIES  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 291 rue des Racques  
60880 JAUX  
879 157 543 R.C.S. de COMPIEGNE

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 30 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le trente Juillet,  
à quatorze heures,  
au siège social,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président effectuée conformément aux dispositions en vigueur.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

M. ROUAUD Sullivan, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi et les règlements ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2021 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/03/2022, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is larger and more complex, while the one on the right is smaller and more stylized.

**2501 INDUSTRIES**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 291 rue des Racques  
60880 JAUX  
879 157 543 R.C.S. de COMPIEGNE

**Feuille de présence Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2022**

	Nombre de titres	Nombre de voix	Signature
M. ROUAUD Sullivan	850	850	
M. GYGER Patrick Jâmes	150	150	
	1 000	1 000	

Le Président de séance soussigné certifie exacte la feuille de présence, faisant apparaître que .....*deux*..... associés sont présents ou représentés, totalisant .....*1000*..... titres ayant droit de vote, auxquels sont attachées .....*1000*..... voix.

Le Président

